



## Altercation avec un policier et suite à donner

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Ce matin je roule sur une voie rapide limitée à 110km/h.

Sur la voie de droite, il y avait de nombreux camions. Donc je m'engage sur la voie de gauche, et je commence à dépasser. Quelques instants après, un véhicule est pratiquement collé à ma voiture et se rapproche de plus en plus, j'accélère jusqu'à 120 km/h pour qu'il arrête de me coller mais il continue. Du coup n'ayant pas fini mes dépassements et ne voulant pas me rabattre entre deux camions, je reste sur cette voie et lui met son clignotant pour me faire comprendre de dégager.

Lorsqu'enfin je peux me rabattre, il me dépasse et se rabat directement devant moi, puis freine pour me faire une queue de poisson. Durant 400 mètres il a freiné pour me limiter à 70km/h;

Et la je m'énerve, lui fait des appels et lui envoie un doigt d'honneur.

Arrivé à un feu, il sort de la voiture, je verrouille les portes. Il me demande d'ouvrir, je refuse et là il sort une carte de police et me dit : vous êtes qui pour me faire un doigt d'honneur? Vous venez d'où? je lui réponds et il me dit : Nous allons nous revoir très bientôt;

Ma question est : qu'est ce que je risque? Certes mon doigt n'était pas très intelligent, mais je n'ai mis personne en danger moi. Alors que lui, tout le temps où il me suivait et où il s'est rabattu... Surtout, que vu son attitude, je ne pouvais pas imaginer qu'il s'agissait d'un policier. De plus pas d'uniforme ni de sirène?

Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Il s'agissait sans doute d'une voiture banalisée (d'où l'absence de girophare).  
Est-ce que le policier a relevé votre identité?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour non,

Rien du tout. Il était seul dans le véhicule et je ne suis pas certaine qu'il était en service. Par contre, je suppose qu'il a relevé ma plaque. Mais à aucun moment mon nom ou mes papiers

-----  
Par Visiteur

Madame

Étant donné que vous ne saviez pas qu'il était policier la seule chose pour laquelle a priori l'on peut engager votre responsabilité est pour injure (infraction contraventionnelle punie d'une peine de 38 euros).  
Je doute que le policier donne suite.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement